TSXV: NGC | OTC: NGPHF | XSTU: 0NG | FRA: 0NG

Northern Graphite interjette appel de la suspension du bail minier de Lac-des-Îles

Le présent document est une traduction du communiqué original en anglais; en cas de divergence, la version anglaise fait foi

9 septembre 2026 : Northern Graphite Corporation (TSX-V : NGC, OTCQB : NGPHF, FRA : 0NG, XSTU : 0NG) (la « Société » ou « Northern ») annonce avoir déposé, le 8 septembre 2026, un appel devant la Cour du Québec afin de contester la décision du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (« MRNF ») de suspendre le bail minier de la mine de graphite Lac-des-Îles (« LDI ») de la Société.

La décision du MRNF concerne un paiement en souffrance lié à une augmentation du montant de la garantie financière exigée de la Société pour la restauration du site à la fin de ses activités minières. Northern est en désaccord avec l'interprétation du MRNF quant aux exigences applicables en vertu de la Loi sur les mines (Québec) et de ses règlements, et maintient qu'elle n'est pas en défaut.

Le dépôt de l'appel suspend la prise d'effet de la suspension jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par la Cour du Québec. Par conséquent, comme il a été indiqué dans un communiqué de presse daté du 19 août 2026, le bail minier de LDI demeure en vigueur pendant le processus d'appel.

La Société fournira d'autres mises à jour lorsque des faits nouveaux importants surviendront.

À propos de Northern Graphite

N orthern est une société canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX et le seul producteur de graphite en paillettes en Amérique du Nord. Northern vise à devenir un chef de file mondial de la production de graphite naturel et de sa transformation en produits à forte valeur ajoutée essentiels à l'économie verte, notamment les matériaux d'anode pour les batteries lithium-ion et les véhicules électriques, les piles à combustible et le graphène, ainsi que les technologies industrielles de pointe. La stratégie de la Société, de la mine à la batterie, est menée par son Groupe des matériaux pour batteries, qui dispose d'un laboratoire ultramoderne entièrement équipé à Francfort.

Les actifs de graphite de Northern comprennent la mine Lac-des-Îles, au Québec, où la Société prévoit accroître la production afin de répondre à la demande croissante de ses clients industriels ainsi qu'à la demande future des fabricants nord-américains de batteries. La Société détient également le projet de graphite Bissett Creek, un projet de grande envergure à un stade avancé situé en Ontario, ainsi que la mine de graphite Okanjande, en Namibie, qui est entièrement autorisée et actuellement en mode de surveillance et d'entretien. Okanjande offre la possibilité d'accroître considérablement la production de graphite à moindre coût et dans un délai de mise en marché plus court que la plupart des projets concurrents. Tous les projets contiennent du graphite de « qualité batterie » et sont situés à proximité d'infrastructures, dans des territoires politiquement stables.

Pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :
Pav Jordan, vice-président, Communications
Courriel : pjordan@northerngraphite.com

Personne qualifiée
Gregory Bowes, B. Sc., MBA, géo., président du conseil d'administration de Northern, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a examiné et approuvé le contenu du présent communiqué de presse.

Renseignements supplémentaires
Veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse https://www.northerngraphite.com/home/, le profil de la Société sur www.sedarplus.ca ou nos réseaux sociaux indiqués ci-dessous, ou communiquer avec la Société au 613 271-2124.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
Le présent communiqué contient certains « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. Les énoncés et renseignements prospectifs sont souvent caractérisés par des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « potentiel » et « possible », ainsi que par d'autres termes semblables, ou par des énoncés selon lesquels certains événements ou certaines conditions « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment des énoncés concernant les plans de la Société visant à mettre en œuvre un agrandissement progressif de la fosse afin de prolonger la durée de vie de sa mine LDI, ainsi que les plans de développement de ses autres projets. Tous ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et des analyses formulées par la direction en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Toutefois, ces énoncés sont assujettis à divers risques et incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus, notamment, sans s'y limiter, des modifications imprévues des lois, règles ou règlements, ou de leur application par les autorités compétentes; le défaut d'autres parties de s'acquitter de leurs obligations conformément aux ententes; des troubles sociaux ou de travail; des variations des prix des produits de base; une défaillance ou une insuffisance imprévue des infrastructures; l'incapacité des études en cours ou envisagées de produire les résultats attendus ou des résultats qui justifieraient et appuieraient la poursuite des études, du développement ou des activités; et l'incapacité d'obtenir le financement requis. Les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive aux renseignements ou aux énoncés prospectifs.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reposent sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés. Ces énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent communiqué et sont expressément visés dans leur intégralité par la présente mise en garde. Sous réserve des lois applicables en valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs contenus aux présentes afin de tenir compte d'événements ou de circonstances survenant après la date du présent communiqué.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué.